

REGLEMENT « Moniteur de Ping Santé Bien-Etre» MODULE B



1. DIPLÔME

Le conseil fédéral de la fédération française de tennis de table a créé le diplôme d'ANIMATEUR PING SANTE (module B) également dénommé ANIMATEUR PING SANTE BIEN-ETRE-MODULE B.

Les formations et examens de l'**ANIMATEUR PING SANTE BIEN-ETRE-MODULE B** sont organisés et mis en œuvre par la FFTT, dans le respect du règlement validé par le Conseil fédéral du 23 Septembre 2023.

2. CONSTITUTION DU DIPLÔME

Le diplôme d'ANIMATEUR PING SANTE (module B) est constitué de 3 blocs de compétences :

- Bloc de compétence 1 = être capable de mobiliser les connaissances sur les caractéristiques de l'activité physique adapté
- Bloc de compétence 2 = être capable d'effectuer les gestes des premiers secours
- Bloc de compétence 3 = être capable d'encadrer des publics ayant des limitations fonctionnelles minimes à modérées.

3. RÔLE ET PRÉROGATIVES

Le titulaire du diplôme est capable d'évaluer la situation du pratiquant en incluant l'identification des freins, leviers et facteurs motivationnels, d'assurer l'éducation pour la santé et/ou participer à une éducation thérapeutique par la pratique du tennis de table, de concevoir et co-construire un programme d'activité physique adapté, d'évaluer à moyen terme son programme sportif (dialoguer avec d'autres acteurs, évaluer les bénéfices attendus du programme, retour du pratiquant vers les autres professionnels), de savoir réagir face à un accident au cours de la pratique et connait les caractéristiques très générales des principales pathologies chroniques.

4. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les prérequis nécessaires à l'entrée en formation sont :

- être titulaire de la licence compétition FFTT,
- présenter un dossier d'inscription complet dont le questionnaire pré-inscription,
- être titulaire du diplôme d'**ANIMATEUR FEDERAL** ou équivalences APA (Activité physique adaptée) ou E3S (Éducateur spécialisé en sport santé)
- être titulaire du diplôme d'ANIMATEUR PING SANTE BIEN-ETRE (MODULE B).

5. ORGANISATION DE LA FORMATION

La structure accueillant la formation en présentiel doit être équipée à minima d'une salle de cours pouvant accueillir dans des conditions satisfaisantes les stagiaires avec des installations pour projeter des documents et d'un accès à Internet haut débit ainsi qu'une salle avec des tables de tennis de table et le matériel pédagogique pour la pratique du tennis de table.



Modalités de formation

La formation **ANIMATEUR PING SANTE BIEN-ETRE (MODULE B)**.est une formation en présentiel permanent sur les 21h (3 jours) de formation.

Le nombre d'apprenants est de 6 stagiaires minimum et de 20 stagiaires maximum par session de formation.

La formation est une succession d'alternance de phases théoriques et de mises en situation pratique (cours (PPT) et contenu multimédia (vidéo), expérimentation pratique, exercices en salle) en insistant sur les échanges entre stagiaire pour des partages de bonnes pratiques.

Bloc	Contenus	Temps de	Modalités évaluation	Indicateurs
		formation		évaluation
Bloc 1 : Être capable de mobiliser les connaissances sur les caractéristiques de l'activité physique adapté	Connaissance du cadre réglementaire du sport santé (Théorie) Connaissances nécessaires aux pathologies rencontrées dans le domaine des maladies chroniques, rares ou en lien avec le vieillissement et pouvant donner lieu à une prescription médicale (théorie)	8h	QUIZZ	Être capable d'expliquer les différentes caractéristiques des différentes pathologies Être capable de citer les Points essentiels et points clés de la réglementation du sport santé
Bloc 2 : Être capable d'effectuer les gestes des premiers secours	-Connaissance des gestes de premiers secours - Connaissance de la définition d'un plan d'organisation des secours et de la gestion de l'accident (Théorie et Pratique)	3h	QUIZZ + Évaluation formative	Étre capable définir un plan d'organisation des secours sur site dont urgence absolue Étre capable réalisation massage cardiaque (mannequin) + défibrillation Étre capable de gérer une situation d'incident ou d'accident (Message alerte + mallette SST de l'INRS)
Bloc 3 : Être capable d'encadrer des publics ayant des limitations fonctionnelles minimes à modérées	Création et animation de séance (Théorie et Pratique) Transformation des APS. Mise en place et compréhension des évaluations de la séance/ programme (Théorie et Pratique)	9h	QUIZZ + EPREUVE ECRITE Évaluation formative : Observation et évaluation mise en place, en binôme ou trinôme, d'exercices adaptés suivi d'un debriefing collectif entre pairs	Étre capable de concevoir un programme d'activité physique qui soit adapté à l'état de santé de la personne Étre capable de planifier un programme d'activité physique qui soit adapté à l'état de santé de la personne Étre capable de conduire un programme d'activité physique qui soit adapté à l'état de santé de la personne Étre capable de conduire un programme d'activité physique qui soit adapté à l'état de santé de la personne Étre capable d'évaluer un programme d'activité physique qui soit adapté à l'état de santé de la personne



FORMATION EN PRESENTIEL

De 21 heures

Objectifs spécifiques:

Être capable de :

- Mobiliser les connaissances sur les caractéristiques de l'activité physique adapté
- Être capable d'effectuer les gestes des premiers secours
- Encadrer des publics ayant une limitation fonctionnelle minime à modérée

Evaluation: Quizz+Observation



DIPLOME "Moniteur de Ping Ordonnance"

6. ORGANISATION DES CERTIFICATIONS

Les stagiaires sont évalués sur les 3 blocs de compétences par des quizz et en cours de formation (évaluation formative).

Tous les indicateurs indiqués dans la grille de certification en annexe 1 du présent règlement doivent être acquis pour valider les 3 bocs de compétences.

Épreuves certificatives:

- le Quizz fédéral : il permet d'évaluer en fin de formation le niveau de connaissance théorique. Le Quizz fédéral est renouvelé tous les ans, un pourcentage de 50% de critères validés permet la validation des items spécifiques à chacun des 3 blocs de compétence,
- l'épreuve écrite : elle permet d'évaluer en fin de formation la capacité du stagiaire à concevoir un programme cohérent et évolutif en fonction des limitations fonctionnelles. Une note de 10/20 permet la validation des items spécifiques du bloc 3,
- l'évaluation formation est constituée =
 - d'une conception d'une fiche pédagogique d'une séance
 - d'une observation et évaluation mise en place, en binôme ou trinôme, d'exercices adaptés suivie d'un debriefing collectif entre pairs.



7. REGLES D'ATTRIBUTION DU DIPLÔME

Pour obtenir le diplôme, il faut :

- avoir suivi la totalité de la formation,
- réussir les évaluations (écrites (quizz) et pratiques (rédaction de séance et mise en situation pédagogique) et obtenir la note minimale de 10/20 sur chacune des épreuves.

8. VALIDITE DU DIPLÔME

Le diplôme **ANIMATEUR PING SANTE BIEN-ETRE** (**MODULE B**) a une durée de validité illimitée. Cependant, le diplôme n'est valable que si le titulaire du diplôme est licencié à la FFTT (licence compétition). Le diplôme ne donne aucune prérogative en dehors d'une structure FFTT.

9. OBTENTION DU DIPLÔME PAR VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE FEDERALE (VAEF)

Il est possible d'obtenir le diplôme par validation des acquis de l'expérience fédérale. Les exigences préalables à la certification par VAEF sont :

- avoir 18 ans révolus,
- avoir été titulaire d'une licence compétition FFTT pendant 2 années consécutives au minimum,
- être titulaire de la licence compétition FFTT au moment de la demande,
- justifier d'un engagement bénévole (fonctions équivalentes à l'**ANIMATEUR FEDERAL**) dans une structure FFTT,
- demander puis déposer un dossier de VAEF auprès du Pôle Emploi-Formation de la FFTT.

Un jury composé de 2 personnes proposées par le Directeur du Pôle Emploi- Formation étudiera le dossier présenté et recevra le candidat en entretien. Cet entretien peut se faire en visioconférence. Le jury validera ou non les UC obtenues.

10. REGLES D'EQUIVALENCE DES DIPLÔMES

Voir annexes.

11. DECLARATION DES SESSIONS DE FORMATION

La formation peut être planifiée sous 3 mois en fonction des contraintes et des délais de prise en charge.

La session est inscrite au calendrier fédéral et ouverte aux inscriptions via un formulaire d'inscription en ligne.

12. HABILITATION DES FORMATEURS

Les formateurs doivent être inscrits dans la liste de formateurs habilités par la FFTT mise à jour chaque saison (septembre de l'année en cours).



Le formateur de ANIMATEUR PING SANTE BIEN-ETRE (MODULE B) doit :

- être expérimenté en Ping Santé -Bien Être,
- avoir validé la formation de formateur mise en place par la FFTT ou présenter une attestation équivalente (DESJPES/ expérience de formateurs...),
- être titulaire d'un diplôme professionnel permettant l'encadrement du Tennis de Table (CQP, BEES, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS).



ANNEXES AU REGLEMENT

« Moniteur de Ping sur Ordonnance »

Module B



Annexe 1 : Grille de certification—référentiel de compétences

« Animateur Ping sur Ordonnance »

Annexe 2 : Exemple de planning type de formation

Annexe 3 : Présentation des contenus de formations

Annexe 4: Missions du formateur

Annexe 5 : Règles d'équivalence



Annexe 1: GRILLE DE CERTIFICATION- REFERTENTIEL de COMPETENCES « Animateur Ping sur Ordonnance »

Bloc de Compétences	Indicateurs	
Bloc 1 : Être capable de mobiliser les connaisses sur les caractéristiques de l'activité physique adapté	1.1 Être capable d'expliquer les différentes caractéristiques des différentes pathologies 1.2 Être capable de citer les Points essentiels et points clés de la réglementation du sport santé	-
	2.1 Être capable définir un plan d'organisation des secours sur site dont urgence absolue	
Bloc 2 : Être capable d'effectuer les	2.2 Être capable réalisation massage cardiaque (mannequin) + défibrillation	
gestes des premiers secours	2.3 Être capable de gérer une situation d'incident ou d'accident (Message alerte + mallette SST de l'INRS)	
	3.1 Être capable de concevoir un programme d'activité physique qui soit adapté à l'état de santé de la personne	
Diagon francisco	3.2 Être capable de planifier un programme d'activité physique qui soit adapté à l'état de santé de la personne	
Bloc 3 : Être capable d'encadrer des publics	3.3 Être capable de conduire un programme d'activité physique qui soit adapté à l'état de santé de la personne	
n'ayant aucune limitation fonctionnelle ou des	3.4 Être capable d'individualiser la pratique en fonction du l'état de santé du pratiquant	
limitations minimes	3.5 Être capable d'évaluer un programme d'activité physique qui soit adapté à l'état de santé de la personne	_

Tous les indicateurs doivent être acquis pour valider les 3 bocs de compétences



Annexe 2 : Exemple de planning type de formation « Animateur Ping sur Ordonnance » :

08:00		,	
	08:30 - 12:00	08:30 - 12:00	08:30 - 12:30
09:00	[inter] Ping santé sur ordonnance - Module B (1/6) - Matin	[inter] Ping santé sur ordonnance - Module B (3/6) - Matin	[inter] Ping santé sur ordonnance - Module B (5/6) - Matin
10:00			
11:00			
	=	_	
12:00			_
13:00			
	13:30 - 17:30	13:30 - 17:30	13:30 - 15:30
14:00	[inter] Ping santé sur ordonnance - Module B (2/6) - Après midi	[inter] Ping santé sur ordonnance - Module B (4/6) - Après midi	[inter] Ping santé sur ordonnance - Module B (6/6) - Après midi
15:00	B (2/0) - Apros midi	B (4/0) - Apres mai	b (0/0) - Apres midi
16:00			
. 0.00			
17:00			
17.00	=	=	

Annexe 3 : Présentation des contenus de formation

Présentation générale de la formation

CONTENU THÉORIQUE

- Aspects légaux : Points essentiels sur la Loi des usagers et des maladies 2002, les ARS plans nationaux, PRSSBE, réseaux, le principe du Sport Santé (autonomie de pratique, auto-soin, compétences psycho-sociales et adaptation)
- Les différents types de prévention
- Publics inactifs porteurs de maladies chroniques et ALD
- Présentations médicales :Fiche mesures générales, La physiologie de l'effort, Fiches spécifiques sur les pathologies
- Le plan d'organisation des secours sur site et Travail personnel encadré : conception du plan d'intervention des secours spécifique à chaque stagiaire
- Ateliers: Constructions pédagogiques en fonction de pathologie

CONTENU PRATIQUE

Présentation de la formation pratique et des besoins des stagiaires

Rappels fiches spécifiques à chaque pathologie :

Cardio-vasculaires, HTA

Pathologies respiratoires Pathologies ostéo-articulaires

Pathologies neuro-locomotrices

Pathologies neurodégénératives et vieillissement cérébral

Alzheimer, SEP, Parkinson

Rappels fiches spécifiques à chaque pathologie :

Maladie cancéreuse, Cancer du sein, Cancer du colon

Maladies métaboliques

Diabète

Rappels sur la gestion de l'arrêt cardiaque et construction plan d'urgence

Tests spécifiques aux pathologies chroniques

Évaluation du niveau d'AP actuel et de la motivation

Ateliers : constructions pédagogiques en fonction des pathologies (construction de séances),

mise en pratique, gestion de groupe, animation de séance

Ateliers pratiques d'AP adaptées aux pathologies : RASP (régulier, adapté, sécurisé et progressif)

Tolérance et autonomie, conception d'un cycle complet pour une pathologie

Certification des stagiaires

Bilan de la formation



Annexe 4: Missions du formateur

Missions du formateur :

- Participer à une réunion préparatoire avec le responsable formation de la FFTT (cahier des charges ; format de formation, kit de formation, utilisation du logiciel Dendréo pour l'enregistrement des résultats et la consultation des enquêtes de satisfaction, accès aux contenus de la formation à distance, etc.);
- 2. Mettre en œuvre la formation dans le respect :
 - De la charte des exigences de la certification Qualiopi
 - Du cahier des charges et du contrat de prestation de service
- 3. Participer à une réunion bilan à la suite de l'enquête de satisfaction « à froid » de la session de formation par les stagiaires.

Un Kit de formation doit être téléchargé par le formateur contenant les **contenus théoriques** à présenter obligatoirement en formation.



Annexe 5 : Règles d'équivalence



